



Déclaration motion à la rencontre avec Olivier Falorni, député de la 1^{ère} circonscription de Charente Maritime, le 18 octobre 2018

Retraités maltraités, tel est le slogan que nous avons utilisé pour appeler aux manifestations du 15 mars, 14 juin, 9 octobre et 18 octobre 2018. Oui nous sommes maltraités :

Maltraités par les déclarations du président de la République, des ministres du gouvernement d'Edouard Philippe, et des députés de La République en Marche.

Maltraités par les décisions prises en matière de pouvoir d'achat par le gouvernement.

A entendre tout ce beau monde, nous serions des gaulois réfractaires, toujours en train de nous plaindre et de râler alors que nous appartenons à une génération dorée. De plus nous serions incapables de faire preuve de solidarité intergénérationnelle !!!! que de mépris pour des gens qui ont travaillé toute leur vie et souvent dans des conditions difficiles.

En termes châtiés, on nous explique que nous coutons cher, que nous mettons en danger l'économie du pays et que nous empêchons la création d'emplois pour les jeunes.

Alors oui nous en avons marre :

- Marre d'être stigmatisés
- Marre d'être montrés du doigt
- Marre d'être mis en accusation

Nous voulions vous faire part de notre mécontentement concernant les mesures qui ont été prises depuis l'arrivée de M Macron à l'Élysée :

- Hausse de la CSG de 1,7 point
- Blocage totale des pensions en 2018
- Annonce d'une hausse de 0,3% des pensions pour 2019 et 2020, loin des prévisions de la hausse des prix.

Ces mesures, cumulées à celles prises notamment depuis 2007, entraînent une baisse du pouvoir d'achat pour une très grande majorité de retraités. Elles conduisent à une stagnation de la consommation, qui, jusqu'à présent, constituait le moteur de la croissance. Du coup cette croissance connaît un coup de mou et les créations d'emplois baissent de façon inquiétante, surtout si l'on prend en compte la suppression des emplois aidés.

Alors on nous explique qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses de l'état et qu'il faut faire des choix. Les choix fait par les députés de la majorité nous les connaissons :

- Réforme de l'ISF.
- Suppression de la taxe sur les dividendes
- Baisse de l'impôt sur les sociétés
- Suppression des cotisations sociales
- Poursuite du CICE, qui a pourtant montré, depuis sa mise en place, son inefficacité.

On nous parle de ruissellement, mais le seul ruissellement visible c'est celui des dividendes des actionnaires qui, au premier semestre 2018, ont augmentés de 23,5%.

Nous pensons sincèrement que si une telle hausse était appliquée aux pensions, Monsieur Macron rencontrerait moins de « râteaux » lors de ses déplacements.

Le débat sur le PLFSS 2019 va s'ouvrir au parlement, et c'est pour vous faire part de nos avis d'organisations syndicales et d'associations de retraités que nous avons demandé à rencontrer Monsieur le député.

Ce projet de loi qui est soumis à l'Assemblée Nationale, marque une rupture fondamentale avec les principes qui ont gouverné jusqu'à présent la Sécurité Sociale.

Il remet en cause l'un des principes essentiels sur lesquels s'est construit cette dernière : l'autonomie des finances sociales à l'égard du budget de l'état.

Jusqu'à présent, ce principe qui s'incarne notamment dans la distinction entre les lois de finances et les lois de financement de la Sécurité Sociale n'avait pas été mis en cause. Ainsi la CSG, qui est considérée comme un impôt par la jurisprudence du Conseil constitutionnel avait pourtant toujours été affectée à la Sécurité Sociale et ses fonds de financement.

Cette séparation entre finances publiques et finances sociales était notamment garantie jusqu'à présent par le principe de compensation par l'Etat des exonérations de cotisations sociales institué par la loi Veil de 1994, principe confirmé par la loi organique sur les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2003.

Ce principe, qui avait déjà été fragilisé par les multiples transferts opérés depuis plusieurs années, entre les lois de finances et les lois de financement de la Sécurité sociale, est ouvertement remis en cause dans le PLFSS de 2019. Il avait déjà été remis en cause par la loi de programmation des finances publiques 2018/2022, qui prévoyait une affectation des excédents des administrations de Sécurité Sociale au budget de l'Etat.

Avec les mesures proposées, la Sécurité Sociale devient une variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Le retour à l'équilibre des comptes sociaux pour 2019 tient certes à l'amélioration de la croissance, et notamment à la hausse de la masse salariale, ce qui doit vous rappeler que le retour au plein emploi et la hausse des salaires bruts constitue le plus sûr moyen d'amélioration de la situation financière de la Sécurité Sociale. Mais à y regarder de plus près, ce retour à l'équilibre résulte largement d'une austérité renforcée.

La sous indexation des pensions de retraite, en violation du code de la Sécurité Sociale est proprement scandaleuse.

La remise en cause de l'indexation des pensions sur l'inflation, qu'on observe depuis plusieurs années, est en rupture du pacte social qui lie les retraités au reste de la population.

Les retraites ne sont pas une prestation sociale versée par l'Etat selon son bon vouloir. Elles sont un salaire socialisé contrepartie de cotisations. En décidant de leur sous-indexation, le gouvernement mine la confiance des citoyens dans leur système de retraite.

Nous demandons donc à Monsieur le député de ne pas voter la loi de financement de la Sécurité sociale proposée et nous exigeons :

- L'annulation de la hausse de la CSG
- La fin du gel des pensions
- La revalorisation immédiate de toutes les pensions

La Rochelle le 18 octobre 18